

118
LISTA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE

DU 23 MARS 2005

SOMMAIRE

- ORDRE DU JOUR

- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- DIRECTION

- LES CHIFFRES CLES

- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RAPPORT GENERAL ET RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ETATS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2004
 - BILAN
 - COMPTE DE RESULTAT

- PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

- TEXTE DES RESOLUTIONS

- INFORMATIONS DIVERSES
 - EVOLUTION DU CAPITAL
 - REPARTITION DU CAPITAL
 - EVOLUTION DES DIVIDENDES DEPUIS 1971
 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BICICI EN 2004

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DE LA COTE D'IVOIRE**

Société Anonyme au capital de F.CFA 16 666 670 000
RC. ABIDJAN N°547 - L.B.C.I A 0006 B
Siège Social : Avenue Franchet d'Esperey - ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MARS 2005**

A titre ordinaire :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2004, ainsi que des Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les articles 432, 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Résultat arrêtés au 31 décembre 2004 et Affectation du résultat.
3. Quitus de la gestion des Administrateurs.
4. Nomination des Administrateurs.

A titre extraordinaire :

5. Examen du projet de modification des statuts

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ange KOFFY	Président
M. Jacques Henri WAHL	Vice-Président
M. Michel VAYSSIE	Administrateur
M. Gérard MANGOUA	Administrateur
M. Michel LAFONT	Administrateur
BNP PARIBAS Représentée par M. Francis HARTMANN	Administrateur
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS Représentée par M. Francis HARTMANN	Administrateur
SOCIETE INTERNATIONALE FINANCIERE POUR LES INVESTISSEMENTS ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE Représenté par M. Philippe SECHAUD	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSE COOPERS

ERNST & YOUNG

DIRECTION

Président Directeur Général

M. Ange KOFFY

Directeur Général Adjoint

M. Michel LAFONT

Secrétaire Général

M. Michel FAVA

LES CHIFFRES CLES

2009

Indicateur	2009				Unité
	Jan	Mar	Mai	Sept	
Produit intérieur brut	124,2	124,3	124,4	124,5	Milliards d'euros
Chiffre d'affaires	120	120	120	120	Milliards d'euros
Chiffre d'affaires par secteur	20	20	20	20	Milliards d'euros
Chiffre d'affaires par région	2	2	2	2	Milliards d'euros

Indicateur	2009				Unité
	Jan	Mar	Mai	Sept	
Produit net	100,0	100,0	100,0	100,0	Milliards d'euros
Produit net par secteur	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par région	2,0	2,0	2,0	2,0	Milliards d'euros
Produit net par activité	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par pays	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par filiale	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros

LES CHIFFRES CLES

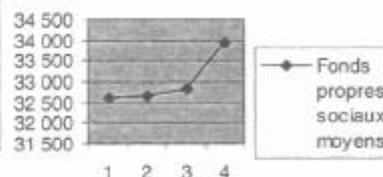
Indicateur	2009				Unité
	Jan	Mar	Mai	Sept	
Produit net	100,0	100,0	100,0	100,0	Milliards d'euros
Produit net par secteur	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par région	2,0	2,0	2,0	2,0	Milliards d'euros
Produit net par activité	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par pays	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par filiale	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros

Indicateur	2009				Unité
	Jan	Mar	Mai	Sept	
Produit net	100,0	100,0	100,0	100,0	Milliards d'euros
Produit net par secteur	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par région	2,0	2,0	2,0	2,0	Milliards d'euros
Produit net par activité	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par pays	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros
Produit net par filiale	20,0	20,0	20,0	20,0	Milliards d'euros

31/12/2001 31/12/2002 31/12/2003 31/12/2004

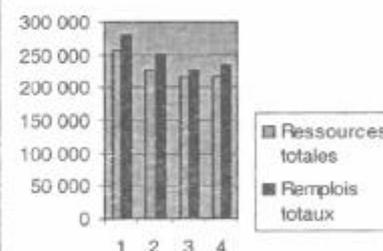
MOYENS	En millions de F.CFA			
Fonds propres sociaux moyens	32 632	32 664	32 829	33 940
Effectifs	724	709	537	521
Nombre de sièges	33	33	33	31
Dont fermées			6	6

FONDS PROPRES SOCIAUX MOYENS



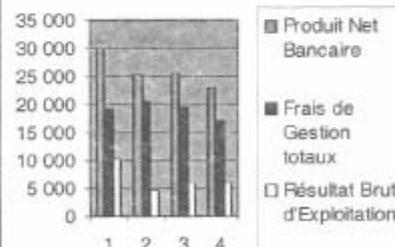
ACTIVITE	En millions de F.CFA			
Total du Bilan	314 842	284 115	266 380	276 432
Ressources totales	257 410	229 006	218 244	217 100
- dont Dépôts de la Clientèle	212 906	215 141	210 872	212 091
Emplois totaux	280 310	252 358	227 932	236 196
-dont Crédits à la Clientèle	214 034	177 878	151 244	158 723
Créances publiques titrisées	22 119	18 566	14 452	11 661

TOTAUX EMPLOIS ET RESSOURCES



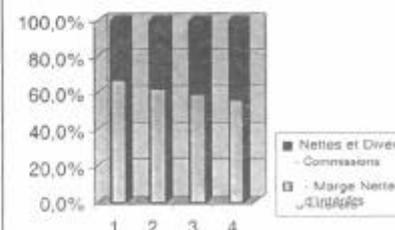
RESULTATS	En millions de F.CFA			
Produit Net Bancaire	29 873	25 236	25 674	23 212
-Marge nette d'intérêts	19 950	15 483	15 210	13 039
-Commissions Nettes et Divers	9 923	9 753	10 464	10 163
Frais de Gestion totaux	19 505	20 560	19 589	17 305
-Frais Généraux d'exploitation	16 719	17 423	16 038	14 479
-Amortissements	2 786	3 137	3 551	2 826
Résultat Brut d'Exploitation	10 368	4 676	6 085	5 907
Résultat Net	3 005	574	-1 923	4 205

P.N.B. - FRAIS DE GESTION - R.B.E.



RATIOS				
Ratio de solvabilité (FdsP./Risques)	13,0%	15,2%	15,3%	15,7%
*Fonds Propres Effectifs	30 956	29 886	28 619	33 462
*Total Risques Pondérés	238 123	196 300	187 634	212 956
Coefficient de Liquidité	79,0%	78,0%	95,0%	95,0%
Structure du Produit Net Bancaire	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
-Marge Nette d'Intérêts	66,8%	61,4%	59,2%	56,2%
-Commissions Nettes et Divers	33,2%	38,6%	40,8%	43,8%
Rentabilité				
*Coefficient d'exploitation	65,3%	81,5%	76,3%	74,6%
*Rentabilité des Capitaux Propres	9,2%	1,8%	-5,9%	12,4%
*Résultat Net par action	2 003	344	-1 154	2 523

STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE



RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de l'activité de votre banque durant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport et ceux des commissaires aux comptes, sur les propositions d'affectation des résultats et de distributions ainsi que sur la composition de votre conseil d'administration.

* * *

Avec un taux de croissance d'environ 4%, l'économie mondiale affiche en 2004 la meilleure performance de ces vingt dernières années.

Ainsi, après la timide amorcée de 2002 (+2.3%) et la vigueur retrouvée en 2003 (+3.2%), l'année 2004 aura vu pleinement s'épanouir la reprise de l'économie mondiale à un rythme soutenu malgré un contexte international marqué par :

- un environnement géopolitique difficile avec la détérioration de la situation en Irak ;
- de fortes perturbations monétaires en raison de la chute du dollar ;
- la flambée des prix du pétrole dont le cours s'est maintenu en moyenne à 40 dollars le baril de Brent contre 29 dollars en 2003.

Le dynamisme du commerce mondial en hausse de 10% a été le principal moteur de cette expansion qui a eu un effet bénéfique, même si c'est à des degrés divers, sur le taux de croissance de toutes les régions du monde : 3.1% pour l'Amérique du Nord ; 4.7% pour l'Amérique du Sud ; 3.2% pour l'Afrique subsaharienne ; 6% pour l'Asie du Sud et 1.8% pour la Zone européenne. Au-delà de cette belle performance collective, plusieurs pays se sont particulièrement distingués, comme la Chine (9.3%), la Russie (6.8%) et l'Inde (6.5%).

Les Etats-Unis figurent en tête du classement des pays industrialisés avec un PIB en hausse de 4.4% réalisé certes dans un contexte de déficit record des finances publiques (3.6% du PIB)! Le moteur de cette croissance demeure toujours la consommation des ménages favorisée par les baisses d'impôts et un recours massif au crédit.

2004 marque également le redressement de l'économie japonaise dont le PIB a progressé d'environ 4% grâce notamment aux exportations vers la Chine.

Dans la zone euro, des pays comme le Royaume-Uni (+3.2%) ou la Suède (+3.3%) affichent des taux de croissance plus vigoureux à l'inverse des poids lourds de la zone qui enregistrent une croissance molle (1.2% en Allemagne, 1.3% en Italie, 2.1% en France).

Contrairement aux espérances, la demande interne, représentée par la consommation et les investissements, n'a pas réussi à prendre le relais du regain d'activité du commerce mondial. "La consommation des ménages est restée terne, du fait de la croissance médiocre de l'emploi et des revenus, tandis que le chômage a augmenté", ont noté les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans leurs estimations de novembre.

La part des Pays émergents dans les échanges mondiaux est passée de 19% à 23% depuis le début de la décennie du fait de l'Inde et surtout de la Chine qui pèse de tout son poids dans le rééquilibrage à l'œuvre entre les grandes zones économiques du globe. Plus de 20% de la croissance du commerce mondial en 2004 s'explique par l'effet chinois aussi bien au niveau de l'offre de produits "made in China" que de la demande de matière première (près de 50% de la demande mondiale de métaux).

Hormis ces deux géants, les performances des autres pays sont plus contrastées. Bonnes globalement pour les pays producteurs de matières premières et plus décevantes, en revanche, pour ceux qui tels certains pays africains, ont subi de plein fouet la hausse des prix du pétrole.

Tableau 1 : La croissance en volume du PIB

	2001	2002	2003	2004
Etats-Unis	1,1	2,4	2,9	4,4
Japon	-0,3	0,2	2,7	4,0
Allemagne	0,7	0,2	-0,1	1,2
France	2,1	1,2	0,1	2,1
Italie	1,7	0,4	0,5	1,3
Royaume-Uni	2,1	1,7	0,4	3,2
Canada	1,3	3,0	3,1	3,2
Zone Euro	1,6	0,8	0,5	1,8
Source :	Prévisions BNP Paribas			BILAN du Monde

* * *

Avec un taux de croissance estimé à 1% en 2004, l'économie ivoirienne amorce une reprise après deux années consécutives de baisse mais dans un contexte d'insécurité aggravée.

L'économie ivoirienne a évolué en 2004 dans un environnement défavorable en dépit de la bonne orientation à la fois de la croissance mondiale et du commerce international.

L'environnement international a eu un impact sur la croissance économique par :

- la baisse des cours des principales spéculations ivoiriennes,
- la dépréciation du dollar,
- la faible croissance en Europe ;
- l'absence de financements extérieurs en raison de la persistance de la crise.

Au niveau national, les blocages dans le processus de normalisation de la vie sociopolitique ont maintenu le risque-pays à un niveau élevé entraînant la méfiance des investisseurs et la baisse des concours à l'économie. La situation économique à la fin de l'année a été aussi et surtout, marquée par la grave crise de novembre qui a sinistré une partie significative du tissu économique et aggravé le climat d'insécurité. Pour atténuer l'incidence néfaste de cette crise et encourager la relance, le gouvernement a dû prendre en accord avec les opérateurs économiques, des mesures en vue de renforcer la sécurité, de rétablir la fluidité des trafics à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et à destination des pays voisins et, enfin, d'aider à la reprise des activités et au renforcement de la compétitivité.

Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB estimé à 1.8% selon les prévisions de septembre a été revu à la baisse pour tenir compte des répercussions au niveau macroéconomique de la crise de novembre. Les dernières estimations du Ministère de l'Economie et des Finances situent la croissance à 1% après deux années consécutives de baisses (1.6% en 2002 et 1.7% en 2003).

L'analyse des performances au niveau sectoriel montre que le secteur primaire semble avoir mieux résisté à la crise que les autres secteurs. En effet ce secteur enregistre en 2004 une croissance de 4% en volume grâce à une bonne tenue de l'extraction minière (+10.4%) et de l'agriculture d'exportation (+7.2%).

Au terme de l'année 2004, les productions de café et de cacao s'affichent respectivement à 154 082 et 1 377 746 tonnes ; en hausse de 40.9% et 10.5% par rapport aux réalisations de 2003 malgré la baisse des prix aux producteurs (318 FCFA/Kg contre 614 FCFA/Kg en 2003 pour le cacao), et les ventes illégales vers les pays limitrophes.

Tableau 2 : Productions agricoles - en milliers de tonnes

	2001	2002	2003	2004	04/03
Café	251,7	182	109,3	154,1	40,99%
Cacao	1336,5	1277	1247,4	1377,7	10,45%
Coton fibre	121,2	137,5	144,1	105,4	-26,86%
Caoutchouc	127,9	126,8	136,3	142,6	4,62%
Banane	249,4	249,3	262,9	280,5	6,69%
Ananas	266	270,9	243,1	226,8	-6,71%
Huile de palme	215,9	230,1	231,4	(*) 218,5	

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (*) : à fin août 04

L'extraction minière (+10.4%) poursuit son dynamisme entamé depuis 2002 essentiellement grâce à la montée en puissance des nouveaux gisements pétroliers (C1-26).

S'agissant du secteur secondaire, la crise de novembre ayant sévèrement perturbé les deux poids lourds du secteur, en l'occurrence l'agro-alimentaire et le BTP qui pourraient enregistrer des baisses respectives de 4.1% et de 2.6%, l'industrie devrait se maintenir en stabilisation parfaite (0%),

Tableau 3 : Productions minières

	2001	2002	2003	2004	04/03
Pétrole-millier barils	2 089,3	5 296,8	7 505,9	7 952,2	5,95%
Gaz - Millions m3	1 266,8	1 517,5	1 573,8	1 584,1	0,65%
Or - Kilogrammes	3 672,0	3 569,8	1 313,0	1 272,4	-3,09%
Diamant- millier carats	215,4	266,2	nd	nd	

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique

Le secteur tertiaire sort progressivement de sa torpeur, car d'un repli de 2.4% en 2003, le recul ne serait seulement que de 0.7% grâce notamment au dynamisme des télécommunications qui enregistrerait un bond considérable de 8.1% permettant de compenser en presque totalité le recul des activités de services (-5%).

Dans ce contexte, l'évolution des prix à la consommation s'est établie en hausse de 1.4% en moyenne annuelle. Ce taux d'inflation a été perturbé en fin d'année par la hausse des prix à la pompe des produits pétroliers qui s'est répercutée sur ceux du transport et des denrées alimentaires. En conséquence, la hausse des prix en glissement annuel, a été plus élevée et s'affiche à 4.4%.

Au niveau des échanges extérieurs, on note une progression aussi bien des importations que des exportations en volume, respectivement de 13.1% et de 15% sous l'influence principale des échanges de produits pétroliers et des spéculations agricoles. En valeur, les prix moyens à l'importation se sont accrus de 7.4% en rapport avec la facture pétrolière ; dans le même temps, les cours des produits d'exportation se dépréciaient de 5.8%. En conséquence, l'excédent commercial s'inscrit en baisse de 14.9% à un niveau de 970.5 milliards contre 1 141 milliards en 2003.

Au niveau des finances publiques, les recettes globales sont estimées à 1 451.6 milliards, en hausse de 3.6% par rapport à 2003, mais en deçà des objectifs (manque à gagner de 62.8 milliards lié aux événements de novembre). L'absence de décaissements extérieurs et la persistance de la crise ne favorisent pas la réalisation des investissements ; l'exécution des dépenses publiques a, en conséquence, été contenue. Le solde budgétaire ressort cependant déficitaire de 126 milliards (1.5% du PIB) quoique en amélioration de 83.5 milliards par rapport à 2003.

Les données actuellement disponibles relatives à la situation monétaire font ressortir une hausse de la masse monétaire de (+2.7%) tirée, grâce aux échanges avec l'extérieur, par l'accumulation des avoirs extérieurs nets (1 062.5 milliards de devises soit +16%). A l'inverse, le crédit intérieur se replie pour se situer à 1462.1 milliards (-2.6%). Cette baisse se ressent plus au niveau du secteur public dont les appuis bancaires se sont réduits de 8.4% à 374 milliards contre 0.5% à 1 088 pour le secteur privé.

Les perspectives macroéconomiques pour l'année 2005 sont entrevues dans un contexte similaire à 2004 avec la particularité que les différents rendez-vous électoraux pourraient davantage cristalliser les tensions et pousser les investisseurs à plus d'attentisme.

Dans cette conjoncture morose, le secteur bancaire s'est agrandi avec l'entrée en activité de deux nouvelles banques et son activité s'est redressée. Il ressort de l'analyse de l'évolution des encours des ressources et emplois des Banques et établissements de crédit (source APB) que l'activité du secteur, après le fléchissement enregistré en 2003, est en reprise en 2004 avec une progression tant au niveau des ressources que des emplois, respectivement de +5,4% et +6,2% contre -7,2% et -6,8% en 2003. Le secteur reste toutefois marqué par de fortes liquidités disponibles qui tirent à la baisse le rendement des emplois.

BRIQUES	31/12/2003			31/12/2004				
	Total Banques (*)	BICICI	Part de Marché (*)	Total Banques(1)	Total Banques (*)	BICICI	Part de Marché (*)	Part de Marché(1)
Banques & Ets de Crédits	312 097	62 236	19,94%	329 898	316 310	65 812	22,04%	19,95%
Clientèle	1 027 465	166 531	16,21%	1 348 746	1 106 532	170 830	15,44%	12,67%
Dt Cr. En souffrance	42 793	7 476	17,47%	169 119	58 404	8 810	15,08%	5,21%
Dt titres d'investissement	34 664	15 288	44,10%	30 590	30 590	12 515	40,91%	40,91%
TOTAL EMPLOIS	1 339 562	228 767	17,08%	1 678 644	1 422 842	236 642	16,94%	14,10%
RESSOURCES (*)								
Banques & Ets de Crédits	124 532	7 373	5,92%	139 349	138 694	5 008	3,61%	3,59%
Clientèle	1 200 014	210 522	17,54%	1 486 000	1 257 485	212 089	16,87%	14,27%
Dt comptes d'épargne	305 534	78 097	25,56%	326 123	326 123	79 386	24,34%	24,34%
Dt autres sommes dues	18 179	4 046	22,26%	42 251	35 683	1 656	4,54%	3,92%
TOTAL RESSOURCES	1 324 546	217 895	16,45%	1 625 349	1 396 179	217 098	15,55%	13,36%

Sources APBEF-CI

(*) : hors BNI

(1) : avec BNI

La politique de la Banque a été, en 2004, orientée au niveau commercial vers la reconquête des parts de marché perdues (sur le créneau des produits d'exportation) suite à la grande prudence observée sur la campagne 2002 /2003.

Au niveau interne, le programme de réorganisation et d'adaptation des structures a été poursuivi. Ce programme a ainsi permis de structurer le secteur commercial en lignes de métiers, de remodeler le réseau des succursales et de mener à bien le plan de réduction des effectifs. C'est dans ce cadre qu'il faut également situer en 2004 l'intégration de la filiale COFINCI qui achève, après BICI-Bail, les opérations de restructuration des participations de la Banque.

Au cours de l'exercice, la BICICI s'est dotée d'un Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article 437 de l'OHADA sur les sociétés commerciales. Ce Comité, composé de professionnels salariés et de trois Administrateurs dont un " Indépendant " a pour mission de superviser le système de contrôle interne, de veiller à la fiabilité et à la clarté des informations, d'exercer une surveillance sur la maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Sur les autres faits marquants de l'exercice, il convient de porter à l'attention de l'Assemblée, la cession des parts de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la BICICI (9%). Cette cession

s'est faite au profit de BNP Paribas SA (7,2%) et de la filiale ivoirienne des Assurances Générales de France (1,8%).

Enfin, la grave crise de novembre, a engendré des perturbations dans le fonctionnement de la banque. La solidarité remarquable de l'ensemble du personnel a permis de limiter l'impact de ces perturbations sur les services à la clientèle.

La BICICI, votre banque, dans ce contexte de crise et de développement de la concurrence, a su, tout en affichant une grande prudence, maintenir sa position sur le marché et améliorer sa rentabilité.

L'activité de la banque est, cette année encore, dominée par une tendance à la baisse des volumes moyens tant du point de vue des ressources que des emplois. Cette situation est largement liée à la persistance de la crise et se caractérise comme suit :

- Au niveau des **emplois productifs** d'intérêts les capitaux moyens ont diminué de 10,52 Milliards (-8,46%) par rapport à l'exercice 2003. Les encours à court terme avec la clientèle des entreprises ont assez bien résisté (-2%), grâce notamment à une augmentation de la part de marché auprès des grands groupes (reprise significative des financements de la campagne Cacao : 30 Milliards d'encours au 31.12.2004 contre 9 Milliards au 31.12.2003). La conjoncture n'a pas été propice aux investissements, entraînant une baisse de l'encours des crédits à moyen terme (-15.6%). La production des crédits aux particuliers est restée très sélective pour les mêmes raisons conjoncturelles, entraînant une baisse de l'encours moyen (-20.7%).
- Dans le contexte précité, la diminution des **ressources** collectées et de leur coût s'imposait. Après l'important effort réalisé en 2003, la réduction de l'encours moyen a été limitée à 3,05%.

En relation avec la régression des activités de capitaux, le recul du Produit net bancaire 2004 est finalement limité à 2.96% après neutralisation de l'impact des crédits à l'Etat.

Le PNB subit l'impact conjugué de la baisse en volume des capitaux moyens (-8,46%) et du rendement des emplois (-0.83 point en raison de la liquidité du marché et de la concurrence) et s'affiche à 23,2 Milliards contre 25,7 Milliards en 2003.

Après déduction des produits perçus sur les créances étatiques (1.374 Milliard contre 2.34 Milliards en 2003), le PNB réalisé avec la clientèle s'élève à 22,63 Milliards contre 23,32 Milliards en 2003 soit une baisse finalement limitée à 2,96% qui trouve son origine dans la consolidation de la part due aux commissions (+3,25% à 10,163 Milliards) et dans la part de PNB apportée par l'intégration de COFINCI (+ 278 millions).

Les Frais généraux 2004 ont été dans l'ensemble maîtrisés, affichant, avec un niveau de 14,48 Milliards contre 16 Milliards en 2003, une baisse de 9,72 %. Cette performance est le fruit de l'ensemble de la politique de restructuration et de réorganisation de la banque qui a permis la réalisation de 1,065 Milliards de baisse sur la masse salariale et 494 millions sur les autres frais généraux

Les dotations aux amortissements ressortent à 2,826 Milliards en baisse de 20,4% par rapport à 2003 en raison de la fin d'amortissement des lourds investissements informatiques réalisés en 2002 pour la mise à jour du logiciel bancaire.

Les bonnes performances dans le recouvrement des créances contentieuses ont permis, cette année, de limiter l'impact du coût du risque à seulement 84 millions après 4,1 Milliards de provisions et radiations de créances et 4,017 Milliards de réintégrations de provisions. En 2003, le coût du risque se chiffrait à 4,5 Milliards. Cette évolution notable est liée à la conjonction de trois facteurs : une gestion plus rigoureuse du risque, une politique de crédit plus restrictive et une baisse significative des encours.

Enfin les produits et charges exceptionnels ressortent négatif de 1,6 Milliards composés des éléments significatifs suivants : le coût des départs négociés pour 518 millions, les régularisations d'écritures en suspens des années antérieures (après la remontée des pistes d'audit) pour 1,7 Milliards et, la réintégration de 700 millions de provisions pour risques divers.

En définitive, le résultat comptable de l'exercice 2004 ressort bénéficiaire d'un montant net de FCFA 4 205 145 331 contre un déficit de FCFA 1 923 484 245 en 2003.

Le bilan soumis à votre approbation, que commenteront les Commissaires aux comptes, s'équilibre à un total de FCFA 276 432 133 724.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2004 ainsi qu'il suit :

- **Réserves légales et obligatoires : 630 771 800 FCFA**
- **Dividendes bruts à distribuer : 3 574 373 531 FCFA**

Si vous approuvez cette affectation, il sera distribué un dividende brut de FCFA 2 144,62 **par action** soit, 21.45% du nominal.

Après les opérations de fusion absorption de BICI - BAIL et COFINCI, les fonds propres déjà élevés de la banque se sont renforcés. Les conditions actuelles de liquidité du marché monétaire et le peu de visibilité qu'offre l'environnement national en termes de développement commercial immédiat ne militent pas en faveur du maintien d'un niveau de fonds propres aussi élevé. En effet, le ratio Fonds Propres sur Risques (ratio Cooke) s'affiche à un niveau de 16% pour une norme de 8% au minimum.

En conséquence, votre Conseil d'Administration vous propose d'approuver, à titre exceptionnel, **une distribution de réserves de FCFA 3 475 627 879 prélevées sur le poste des RESERVES FACULTATIVES.**

Si vous approuvez cette décision, il sera distribué au titre des réserves, un montant brut de **FCFA 2 085,38 par action** soit, 20.85% du nominal.

En définitive, le total distribué par action ressort à un montant brut de FCFA : 4 230.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE
DE LA COTE D'IVOIRE (BICICI)**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAUX DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Immeuble ALPHA 2000
23ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de F CFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE
(BICICI)**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)**

Immeuble ALPHA 2000
23ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP 1361 Abidjan 01

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de F CFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Aux Actionnaires de la Banque Internationale
pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire
(BICICI)
01 B.P 1298
Abidjan 01

Mesdames, Messieurs,

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE INTERNATIONALE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE (BICICI)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de la loi n° 95-495 du 26 juin 1995 portant modification de l'article 40 de la loi bancaire du 25 juillet 1990, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI) ci - joints,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le respect de la réglementation bancaire,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de votre Banque. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

BICICI

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (exercice clos le 31 décembre 2004)

Page 2

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit à l'exception de la situation décrite au paragraphe 1.3 ci-après. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

1.1 Comptes débiteurs de la clientèle

Dans notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, nous avons émis une réserve en raison de l'insuffisance de provisions sur des créances douteuses estimées à cette date à F.CFA 1.726 millions. Au cours de l'exercice 2004, ces créances douteuses ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour dépréciation. Si ces provisions avaient été comptabilisées l'exercice précédent, les capitaux propres d'ouverture auraient été diminués d'autant et le résultat avant impôt de l'exercice 2004 serait majoré à due concurrence.

1.2 Comptes de valeurs à imputer

Notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comportait une réserve en raison de l'impossibilité d'apprécier avec exactitude les ajustements qu'il aurait fallu enregistrer à cette date sur les comptes de valeurs à imputer dont le solde net était débiteur de F.CFA 90 millions. Au cours de l'exercice 2004, les travaux de vérifications et d'apurement ont permis la régularisation de ces comptes par l'enregistrement dans les comptes de charges exceptionnelles d'un montant de F.CFA 1.747 millions. Si cette charge avait été comptabilisée l'exercice précédent, les capitaux propres d'ouverture auraient été diminués d'autant et le résultat avant impôt de l'exercice 2004 serait majoré à due concurrence.

1.3 Provision pour risques liés à la guerre

Ainsi qu'indiqué dans nos précédents rapports, la Côte d'Ivoire connaît une situation de guerre depuis le 19 septembre 2002, caractérisée par l'occupation d'une partie du territoire national par des rebelles et un déplacement important de populations. Cette crise continue de perturber profondément l'environnement économique du pays et de la sous région, et engendre un risque systémique élevé pour l'ensemble des agents économiques opérant en Côte d'Ivoire. Les six agences de la Banque localisées dans la zone occupée sont fermées depuis le début de la guerre.

BICICI

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (exercice clos le 31 décembre 2004)

Page 3

Une provision pour risques et charges destinée à couvrir le risque de perte d'actif de ces agences a été constituée à partir de l'exercice 2002 et s'élevait au 31 décembre 2003 à F.CFA 1.600 millions. Au cours de l'exercice 2004, une reprise de provision estimée à F.CFA 1.030 millions a été comptabilisée à la suite d'une réestimation du risque de pertes, ramenant le niveau de la provision à F.CFA 570 millions au 31 décembre 2004.

En l'absence d'informations sur l'état de ces actifs, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de cette provision.

A l'exception des situations décrites aux paragraphes 1.1 à 1.3 ci-dessus, nous certifions que les comptes annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BICICI pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en matière de présentation de rapport annuel et au Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes généralement admises, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des situations décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire N° 90-589 du 25 juillet 1990, nous vous informons que le montant des encours consentis directement ou indirectement aux personnes qui participent à la direction, à l'administration, à la gérance et au contrôle ou au fonctionnement de la BICICI s'est élevé à F.CFA 3.569 millions au 31 décembre 2004 soit 10,67% des fonds propres effectifs. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

3. Respect de la réglementation bancaire

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation prudentielle. Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- le coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables est de 73%, inférieur au minimum réglementaire de 75% ;
- le ratio de structure du portefeuille est de 3,69%, inférieur au minimum réglementaire de 60%. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.

4. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Conformément aux diligences requises dans notre profession, nous avons procédé à l'évaluation de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Nos travaux ont fait l'objet d'un rapport circonstancié adressé à la Direction Générale de la Banque. Ces observations sont relatives aux aspects ci-après :

- Absence d'inventaire physique exhaustif des immobilisations de la Banque,
- Comptabilisation anormale de certaines factures d'achat d'immobilisations relatives à BICI Consultants dont 20% des montants sont enregistrés dans les comptes de charges,
- Nécessité de renforcement des garanties prises auprès de la clientèle en privilégiant d'autres sûretés que les cautionnements solidaires,
- Renforcement du système de gestion des réclamations de la clientèle par l'établissement régulier des tableaux de bord sur le suivi de leur dénouement,
- Il n'existe pas de manuel sur le traitement automatisé des données comptables,
- Différences constatées entre les valeurs comptables des titres détenus par la Banque et les valeurs de ces titres confirmées par la BICI Bourse.

Abidjan, le 25 février 2005

BICICI

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (exercice clos le 31 décembre 2004)

Page 5

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

ERNST & YOUNG

Flan Oulaï
Expert comptable diplômé

Caroline Zamojciowna Orio
Expert comptable diplômé

ROYAUME DU QUÉBEC

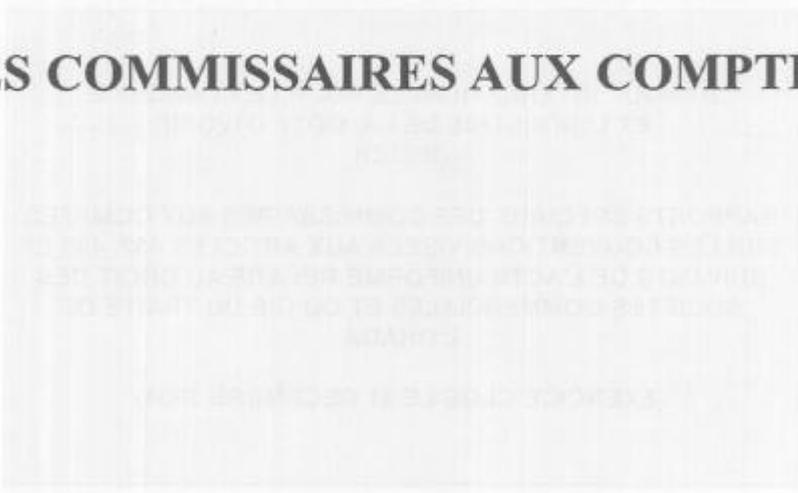
PROVINCE OF QUEBEC

Assemblée nationale
Assemblée législative
Assemblée des notaires
Assemblée des juges

Assemblée nationale
Assemblée législative
Assemblée des notaires
Assemblée des juges

RAPPORTS SPECIAUX

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE
(BICICI)**

**RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 432, 438 ET
SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES
SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE
L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Immeuble ALPHA 2000
23ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de F CFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Aux Actionnaires de la Banque Internationale
pour l'Industrie et le Commerce de la Côte d'Ivoire
(BICICI)
01 B.P 1298
Abidjan 01

Mesdames, Messieurs,

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET
DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

En application de l'article 440 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité OHADA, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants dudit Traité, qui stipule que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations bancaires courantes.

BICICI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Page 2

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous avons été informés de la signature de la convention suivante conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- Convention de coopération technique avec BNP PARIBAS/SFDI*** Nature et objet**

Assistance technique en faveur de la BICICI, à sa demande, selon le protocole d'accord du 11 octobre 2004 conclu entre la BICICI et BNP PARIBAS/SFDI.

*** Modalités**

Aux termes de cette convention, les dépenses d'assistance technique engagées sont remboursées par la BICICI. Les montants enregistrés dans les comptes de charges par la BICICI au titre de cette convention pour l'exercice 2004 s'élèvent à F.CFA 742 millions.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**- Convention d'assistance technique avec BICI-BOURSE***** Nature et objet**

Assistance technique en faveur de la BICI-BOURSE, à sa demande, suivant le contrat d'assistance technique du 30 juin 1999.

*** Modalités**

Au titre de cette convention, les dépenses d'assistance technique refacturées à BICI-BOURSE pour l'exercice 2004 s'élèvent à F.CFA 30 millions.

BICICI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

- Convention de remboursement de frais relatifs aux administrateurs communs à la BICICI et sa filiale BICI-BOURSE

*** Nature et objet**

Remboursement par BICI-BOURSE de frais et débours engagés par la BICICI.

*** Modalités**

Selon cette convention, la BICI Bourse rembourse à la BICICI la quote-part de frais de tenue de Conseil d'Administration et d'assemblée générale d'actionnaires. Aucune re-facturation n'a été faite à BICI-BOURSE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Abidjan, le 25 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

ERNST & YOUNG

Flan Oulaï
Expert comptable diplômé

Caroline Zamojciowna Orio
Expert comptable diplômé

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE
(BICICI)**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 432
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET
DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Immeuble ALPHA 2000
23ème étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de F CFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Aux Actionnaires de la Banque Internationale
pour l'Industrie et le Commerce de la Côte d'Ivoire
(BICICI)
01 B.P 1298
Abidjan 01

Mesdames, Messieurs,

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE
FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (ARTICLE 432 DU TRAITE OHADA)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004)

Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce de la Côte d'Ivoire (BICICI) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Au cours de l'exercice 2004, les charges comptabilisées dans ce cadre s'élèvent à F.CFA 62 millions au titre des rémunérations et indemnités diverses et à F.CFA 100 millions au titre des frais de voyage et d'organisation de conseils.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 25 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

ERNST & YOUNG

Flan Oulaï
Expert comptable diplômé

Caroline Zamojeiowna Orio
Expert comptable diplômé

ETATS COMPTABLES

AU 31 DECEMBRE 2004

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Montants en FCFA

ACTIF	Montants nets		PASSIF	Montants Nets	
	31/12/2003	31/12/2004		31/12/2003	31/12/2004
Caisse	11 226 325 923	10 167 598 220	Dettes Interbancaires	7 372 795 962	5 008 696 428
Créances Interbancaires	62 235 793 344	65 812 471 398	- A vue	5 159 207 440	4 319 849 160
- A vue	41 510 462 649	44 724 971 306	Trésor Public, CCP		
- Banques Centrales	27 049 726 030	27 920 747 674	Autres Etablissements de Crédit	5 159 207 440	4 319 849 160
- Trésor Public, CCP	24 104 398	40 866 979	- A terme	2 213 588 522	688 847 258
- Autres Etablissements de Crédit	14 436 632 223	16 763 366 743	Dettes à l'égard de la Clientèle	210 871 545 598	212 090 883 200
- A terme	20 726 330 695	21 087 400 002	- Comptes d'Épargne à vue	89 705 603 269	70 116 223 101
Créances sur la Clientèle	151 244 256 836	159 723 027 571	- Comptes d'Épargne à terme	8 391 352 841	9 266 288 842
- Portefeuille d'Effets Commerciaux	7 721 223 306	4 137 805 464	- Bords de Caisse	740 960 608	577 481 178
Crédits Ordinaires	7 721 223 306	3 729 967 102	- Autres dettes à vue	98 403 613 569	102 112 611 796
- Autres Concours à la Clientèle	94 420 420 965	94 775 301 749	- Autres dettes à terme	35 630 015 311	30 016 278 283
Crédits de Campagne	585 462 563	8 172 548 063	Dettes représentées par un Titre		
Crédits Ordinaires	93 834 958 402	86 902 753 686	Autres Passifs	5 591 702 539	5 700 854 495
- Comptes ordinaires Débiteurs	49 102 611 565	59 809 919 338	Comptes d'Ordre et Divers	4 828 399 419	11 725 202 522
- Affacturage			Provisions pour Risques et Charges	4 555 540 507	3 468 765 067
Titres de Placement	310 556 100	160 556 100	Provisions Réglementées	0	0
Immobilisations Financières	17 562 763 916	13 901 840 459	Subvention d'investissement	0	0
Credit-bail et opérations assimilées	5 348 197 074	4 850 824 848	Fonds affectés	0	0
Immobilisations Incorporelles	1 592 353 173	898 327 031	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
Immobilisations Corporelles	7 618 372 934	6 834 889 600	Capital ou Dotations	16 666 679 000	16 666 679 000
Actionnaires ou Associés			Primes liées au capital	2 270 411 831	3 352 934 449
Autres Actifs	5 957 781 962	9 188 858 511	Réserves	16 145 566 648	14 211 982 232
Comptes d'Ordre et Divers	2 991 825 785	5 894 739 979	Écart de Réévaluation	1 988 768	
			Report à nouveau (+/-)		
			Résultat de l'exercice (+/-)	-1 923 484 245	4 205 145 331
TOTAL ACTIF	266 380 226 027	276 432 133 724	TOTAL PASSIF	266 380 226 027	276 432 133 724

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

0

ENGAGEMENTS REÇUS	31/12/2003	31/12/2004	ENGAGEMENTS REÇUS	31/12/2003	31/12/2004
Engagements de Financement	4 337 596 501	4 974 537 729	Engagements de Financement		
* En faveur d'Etablissements de Crédit			* Reçus d'Etablissements de Crédit		
* En faveur de la Clientèle	4 337 596 501	4 974 537 729	Engagements de Garantie	8 742 000 000	
Engagements de Garantie	44 014 058 615	44 404 947 021	* Reçus d'Etablissements de Crédit	8 742 000 000	9 342 381 353
* D'ordre d'Etablissements de Crédit	203 152 056	52 439 709	* Reçus de la Clientèle		9 342 381 353
* D'ordre de la Clientèle	43 810 906 559	44 352 507 312	Engagements sur Titres		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

CHARGES	Montants nets		PRODUITS	Montants en FCFA	
	31/12/2003	31/12/2004		31/12/2003	31/12/2004
Intérêts et Charges Assimilées	4 758 296 838	3 909 495 127	Intérêts et Produits Assimilés	18 084 264 683	13 648 591 984
- Intérêts et Charges Assimilées sur Dettes interbancaires	257 250 603	107 673 201	- Intérêts et Produits Assimilés sur Créances interbancaires	893 224 641	801 607 820
- Intérêts et Charges Assimilées sur Dettes à l'égard de la clientèle	4 353 829 525	3 801 792 926	- Intérêts et Produits Assimilés sur Créances sur la clientèle	16 954 647 278	14 793 158 090
- Intérêts et Charges Assimilées sur Dettes représentées par un Titre	147 216 510		- Intérêts et Produits Assimilés sur Titres d'investissement	407 594 489	221 567 981
- Autres Intérêts et Charges Assimilées			- Autres Intérêts et Produits Assimilés	28 698 295	32 259 093
Charges sur Crédit-bail et Opérations Assimilées	3 695 056 810	3 192 480 789	Produits sur Crédit-bail et Opérations Assimilées	4 267 251 026	3 765 748 170
Commissions	91 750 581	89 714 981	Commissions	7 810 319 103	8 238 061 026
Charges sur Opérations Financières	15 434 248	- 4 764 515	Produits sur Opérations Financières	1 488 486 483	1 550 015 900
- Charges sur Titres de Placement			- Produits sur Titres de Placement	8 432 531	39 025 000
- Charges sur Opérations de Change	15 434 248	4 764 515	- Dividendes et Produits Assimilés	249 232 188	370 534 209
- Charges sur Opérations de Hors Bilan			- Produits sur Opérations de Change	360 702 398	328 360 678
			- Produits sur Opérations de Hors Bilan	870 119 366	812 056 015
Charges Diverses d'Exploitation Bancaire	49 251 061	54 896 426	Produits Divers d'Exploitation Bancaire	973 631 301	1 025 136 318
Achats de Marchandises			Marges Commerciales		
Stocks Vendus	0	0	Ventes de Marchandises		
Variations de Stocks de Marchandises	0	0	Variations de Stocks de Marchandises		
Frais Généraux d'Exploitation	16 162 958 973	14 800 304 388	Produits Généraux d'Exploitation	419 813 206	398 285 596
- Frais de Personnel	7 986 471 057	7 014 239 638	Reprises d'Amortissements et de Provisions sur Immobilisations	98 964 640	
- Autres Frais Généraux	8 176 487 916	7 786 064 750	Solde en Bénéfice des Corrections de Valeur sur Créances et du Hors Bilan		
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisations	3 550 502 227	2 825 726 433	Excédent des Reprises / Dotations du Fonds pour Risques Bancaires Gén.		
Solde en Perte des Corrections de Valeur sur Créances et du Hors Bilan	4 599 040 737	-1 097 687 210	Produits Exceptionnels	882 924 248	403 057 978
Excédent des Dotations / Reprises du Fonds pour Risques Bancaires Gén.			Profits sur Exercices Antérieurs	1 318 302 958	449 204 345
Charges Exceptionnelles	4 016 677 061	3 515 595 317			
Pertes sur Exercices Antérieurs	243 622 758	-36 305 780			
Impôt sur le Bénéfice	84 900 799	15 000 000			
Bénéfice de l'Exercice		4 205 145 331	Perte de l'exercice	1 923 484 245	
TOTAL	37 287 541 893	31 479 101 317	TOTAL	37 267 541 893	31 479 101 317

PROJET DE RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

PREMIERE RESOLUTION

(adoption de la dissociation des fonctions de direction)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, conformément aux articles 477 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Elle procède, en conséquence, à la modification des statuts, conformément aux résolutions qui suivent.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification des statuts relative à la fonction de Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de remplacer l'ancien article 18 du titre III des statuts par un article 18 nouveau, relatif à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Remplacement de l'ancien article 18 des statuts par un article 18 nouveau, relatif à la fonction de Président du Conseil d'administration :

"Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, personnes physiques, pour une période qu'il détermine et qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, un président qui peut être indéfiniment réélu. Il peut être révoqué à tout moment.

Nul ne peut exercer simultanément plus de trois mandats de Président de Conseil d'Administration de Sociétés Anonymes ayant son siège sur le territoire de la Côte d'Ivoire

De même, le mandat de Président de Conseil d'Administration n'est pas cumulable avec plus de deux mandats d'Administrateur Général ou de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire d'un même Etat partie.

En cas d'empêchement temporaire du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer l'un de ses membres dans les fonctions de président.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Président, le Conseil d'Administration nomme un nouveau président ou délègue un administrateur dans les fonctions de président.

Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales.

**PROJET DE MODIFICATION DES
STATUTS**

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général assure la direction générale de la société .
Il la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. "

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'article 22 b) du titre III des statuts, relatif à la fonction de Directeurs Généraux Adjoints.

Remplacement de l'ancien article 22 b) par un nouvel article 22 b) :

"Le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou deux personnes physiques d'assister le Directeur Général à titre de Directeurs Généraux Adjoints.

Les Directeurs Généraux Adjoints sont nommés sur la proposition du Directeur Général dans les conditions fixées par les lois en vigueur.

Les Directeurs Généraux Adjoints sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, ils conservent sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Adjoints sur la proposition du Directeur général. Lorsqu'un Directeur Général Adjoint est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Adjoints disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, mais ne doivent agir que sous l'autorité du directeur Général et dans les limites des pouvoirs à eux conférés par le Conseil ; leur responsabilité personnelle sera engagée vis-à-vis de la Société dans le cas où ils outrepasseraient les pouvoirs à eux délégués. "

Il doit veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le Contrôle de la Gestion de la Société confiée au Directeur Général.

A toute époque de l'année, le Président du Conseil d'Administration opère les vérifications qu'il juge opportunes et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Président du Conseil d'Administration peut être lié à la société par un Contrat de travail dans les conditions prévues à l'Article 426 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique."

TROISIEME RESOLUTION

(Modification des statuts relative à la fonction de Directeur Général)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de remplacer l'ancien article 22 a) du titre III des statuts par un article 22 a) nouveau relatif à la fonction de Directeur Général.

Remplacement de l'ancien article 22 a) des statuts par un article 22 a) nouveau, relatif à la fonction de Directeur Général :

"DIRECTEUR GENERAL :

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, ou en dehors d'eux, un Directeur Général qui est à peine de nullité de la nomination, une personne physique, dont il fixe la durée des fonctions.

Le Conseil d'Administration peut révoquer le Directeur Général à tout moment.

La nomination et la révocation du Directeur Général sont mentionnées à la diligence du Conseil d'Administration, au Registre du Commerce et du Crédit mobilier.

Le Directeur Général peut être lié à la société par un contrat de travail dans les conditions prévues à l'article 426 du présent Acte Uniforme.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques s'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général Adjoint dans les conditions prévues aux Articles 471 et 476 de l'acte uniforme précité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 7ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 7ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 7ème à l'article 21:

"Il nomme le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration, fixe la durée de leur mandat, les révoque."

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 8ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 8ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 8ème à l'article 21:

" Il nomme, sur proposition du directeur Général, la ou les personnes physiques, Administrateurs ou non, à lui adjoindre en qualité de Directeurs Généraux Adjoints dans les conditions fixées par l'article 485 de l'ACTE UNIFORME relatif au Droit des Sociétés Commerciales ; il détermine l'étendue et la durée de leurs pouvoirs, les révoque."

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 10ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 10ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 10ème à l'article 21:

" Le Conseil d'Administration détermine les rémunérations, fixes, proportionnelles ou mixtes du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, ainsi que du ou des Directeurs Généraux Adjoints à porter en frais généraux. Ces rémunérations sont indépendantes de la part que reçoivent le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, s'ils sont administrateurs, dans les indemnités de fonction attribuées au Conseil d'Administration par l'article 26 ci-après. "

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 1er de l'article 19 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 1er de l'article 19 par un nouvel alinéa 1er à l'article 19 :

"Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, dans l'intérêt de la Société, sur l'initiative du Président du Conseil d'Administration, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation, qui doit faire mention de l'ordre du jour de la réunion."

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 3ème de l'article 20 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 3ème de l'article 20 par un nouvel alinéa 3ème à l'article 20:

"Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, ou un Administrateur ou deux Administrateurs en cas d'absence du Président. "

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 3ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 3ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 3ème à l'article 21 :

"Mais l'administration courante de la Société, l'exécution des décisions du Conseil et de toute opérations sociales appartiennent au Directeur Général qui, en vertu des dispositions de l'article 487 de l'ACTE UNIFORME relatif au droit des Sociétés Commerciales, est chargé de la Direction Générale de la Société sous le contrôle du Conseil d'Administration."

QUATORZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier dans l'alinéa 1er de l'article 25 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 1er de l'article 25 par un nouvel alinéa 1er à l'article 25:

"Sous réserve des dispositions prévues par la loi bancaire, toute convention avec l'un des Administrateurs, Directeur Général, Directeurs généraux Adjoints, directement ou indirectement, soit avec une personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Avis en est donné aux Commissaires aux comptes. Il en est de même pour les conventions passées avec une entreprise dont l'un des Administrateurs, Directeur Général, Directeurs généraux Adjoints est propriétaire, associé, gérant, administrateur, directeur. Déclaration doit en être faite au Conseil d'Administration et les Commissaires doivent être avisés. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions normales portant sur les opérations de la Société avec ses autres clients. "

QUINZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier dans l'alinéa 1er de l'article 34 du titre V des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 1er de l'article 34 par un nouvel alinéa 1er à l'article 34:

"L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence, par celui des Administrateurs qui est désigné séance tenante par ses collègues présents."

SEIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, eu égard au retrait de l'Etat dans le capital social de la société, décide d'abroger les alinéas 5 et 6 de l'article 16 du titre III des statuts.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier dans l'alinéa 3ème de l'article 38 du titre V des statuts.

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 31ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 31ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 31ème à l'article 21:

" Le Conseil d'Administration peut dans les limites d'un montant total qu'il fixe, autoriser le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties à première demande. Cette autorisation peut également fixer, pour chaque engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie à première demande de la société ne peut être donnée. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés, l'autorisation du Conseil d'Administration est requise dans chaque cas. La durée de ces autorisations ne peut être supérieure à un an quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis. "

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier l'alinéa 32ème de l'article 21 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 32ème de l'article 21 par un nouvel alinéa 32ème à l'article 21:

"Le Directeur Général peut déléguer le pouvoir qu'il a reçu de donner des cautions avals et garanties à première demande."

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, de modifier dans l'alinéa 1er de l'article 23 du titre III des statuts.

Remplacement de l'ancien alinéa 1er de l'article 23 par un nouvel alinéa 1er à l'article 23:

"Les actes concernant la Société, décidés et autorisés par le Conseil, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, mandats et les souscriptions, endos, acceptations, avals, acquis d'effet de commerce, sont signés soit par le Directeur Général, soit par l'un des Directeurs Généraux Adjointes, soit par l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Directeur Général, soit encore par tout fondé de pouvoir spécial."

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Remplacement de l'ancien alinéa 3ème de l'article 38 par un nouvel alinéa 3ème à l'article 38:

"Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, des délibérations de l'Assemblée Générale sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou toute personne dûment mandaté à cet effet. "

DIX-HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer au 2 (deux) Mai 2005, l'entrée en vigueur des nouveaux statuts modifiés.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA COTE D'IVOIRE

Société Anonyme au capital de F.CFA 16 666 670 000
RC. ABIDJAN N°547 - L.B.C.I A 0006 B
Siège Social : Avenue Franchet d'Esperey - ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président Directeur Général, au Directeur Général Adjoint et à tous les Administrateurs dont le mandat a pris fin ou expire ce jour conformément à l'article 17 des statuts :

- ETAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par MME Mamou Kouyaté EHUI et M. Bakary TIO-TOURE
- BNP PARIBAS, représentée par M. Francis HARTMANN
- SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE MER, représentée par M. Francis HARTMANN
- SOCIETE INTERNATIONALE FINANCIERE POUR LES INVESTISSEMENTS ET LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE, représentée par M. Philippe SECHAUD
- GROUPE AXA ASSURANCES représenté par M. Jacques BARDOUX
- MESSIEURS :
 - Jacques Henri WAHL,
 - Michel VAYSSIE,
 - Michel LAFONT
 - Gérard MANGOUA,
 - Ange KOFFY.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de la société de Monsieur Patrick PITTON, née le 18 février 1950 à PONT D'AIN (France), demeurant à Paris, 12 Rue Chauchat 75009, coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2005 pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de la société, de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS, coopté Administrateur par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2005 en remplacement de la SFOM pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DE LA COTE D'IVOIRE**

Société Anonyme au capital de FCFA 16 666 670 000
RC. ABIDJAN N°547 - L.B.C.I A 0006 B
Siège Social : Avenue Franchet d'Esperey - ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

**TEXTE DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MARS 2005**

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve ce rapport ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2004, prend acte et approuve ledit rapport.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes prévus par les articles 432, 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve ces rapports.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affectation du bénéfice de 4 205 145 331 FCFA ainsi qu'il suit :

- Dotation au compte de Réserves légales et obligatoires : 630 771 800 FCFA ;
- Versement d'un dividende brut aux actionnaires : 3 574 373 531 FCFA.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide une distribution de réserves aux actionnaires d'un montant de 3 475 627 879 FCFA prélevé sur le poste des réserves facultatives. Après cette distribution, le compte des réserves facultatives présentera un solde de 1 954 644 FCFA.

INFORMATIONS DIVERSES

REPARTITION DU CAPITAL

DATE	PARTICIPATION IVOIRIENNE			PARTICIPATION ETRANGERE				TOTAL GENERAL
	ETAT	PRIVES	TOTAL	SFCOM	BNP PARIBAS	SIFIDA	TOTAL	
ORIGINE: Mars 1962								
Nombre d'Actions	2 000		2 000	10 980	7 020		18 000	20 000
Montant en Millions F.CFA	20	0	20	110	70	0	180	200
%	10,00%	0,00%	10,00%	54,90%	35,10%	0,00%	90,00%	100,00%
OCTOBRE 1966								
Nombre d'Actions	3 000		3 000	16 470	10 530		27 000	30 000
Montant en Millions F.CFA	30	0	30	165	105	0	270	300
%	10,00%	0,00%	10,00%	54,90%	35,10%	0,00%	90,00%	100,00%
OCTOBRE 1969								
Nombre d'Actions	5 025		5 025	25 490	19 485		44 975	50 000
Montant en Millions F.CFA	50	0	50	255	195	0	450	500
%	10,05%	0,00%	10,05%	50,98%	38,97%	0,00%	89,95%	100,00%
24 JUILLET 1971								
Nombre d'Actions	38 240		38 240	20 990	15 770		36 760	75 000
Montant en Millions F.CFA	382	0	382	210	158	0	368	750
%	50,99%	0,00%	50,99%	27,99%	21,03%	0,00%	49,01%	100,00%
FEVRIER 1973								
Nombre d'Actions	61 184		61 184	33 584	25 232		58 816	120 000
Montant en Millions F.CFA	612	0	612	336	252	0	588	1 200
%	50,99%	0,00%	50,99%	27,99%	21,03%	0,00%	49,01%	100,00%
SEPTEMBRE 1975								
Nombre d'Actions	61 500	15 000	76 500	42 000	31 500		73 500	150 000
Montant en Millions F.CFA	615	150	765	420	315	0	735	1 500
%	41,00%	10,00%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
NOVEMBRE 1976								
Nombre d'Actions	39 000	37 500	76 500	42 000	31 500		73 500	150 000
Montant en Millions F.CFA	390	375	765	420	315	0	735	1 500
%	26,00%	25,00%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
MAI 1977								
Nombre d'Actions	52 000	50 000	102 000	56 000	42 000		98 000	200 000
Montant en Millions F.CFA	520	500	1 020	560	420	0	980	2 000
%	26,00%	25,00%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
JUILLET 1978								
Nombre d'Actions	76 857	76 143	153 000	84 000	63 000		147 000	300 000
Montant en Millions F.CFA	769	761	1 530	840	630	0	1 470	3 000
%	25,62%	25,38%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
AVRIL 1981								
Nombre d'Actions	94 182	109 818	204 000	112 000	84 000		196 000	400 000
Montant en Millions F.CFA	942	1 098	2 040	1 120	840	0	1 960	4 000
%	23,55%	27,45%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
AVRIL 1986								
Nombre d'Actions	117 721	137 279	255 000	140 000	105 000		245 000	500 000
Montant en Millions F.CFA	1 177	1 373	2 550	1 400	1 050	0	2 450	5 000
%	23,54%	27,46%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
JUILLET 1988								
Nombre d'Actions	176 550	205 950	382 500	210 000	157 500		367 500	750 000
Montant en Millions F.CFA	1 766	2 060	3 825	2 100	1 575	0	3 675	7 500
%	23,54%	27,46%	51,00%	28,00%	21,00%	0,00%	49,00%	100,00%
JANVIER 1995								
Nombre d'Actions	150 000	205 950	355 950	210 000	157 500	26 550	394 050	750 000
Montant en Millions F.CFA	1 500	2 060	3 560	2 100	1 575	266	3 941	7 500
%	20,00%	27,46%	47,46%	28,00%	21,00%	3,54%	52,54%	100,00%
AVRIL 1995								
Nombre d'Actions	200 000	274 600	474 600	280 000	210 000	35 400	525 400	1 000 000
Montant en Millions F.CFA	2 000	2 746	4 746	2 800	2 100	354	5 254	10 000
%	20,00%	27,46%	47,46%	28,00%	21,00%	3,54%	52,54%	100,00%
AVRIL 1997								
Nombre d'Actions	300 000	411 900	711 900	420 000	315 000	53 100	788 100	1 500 000
Montant en Millions F.CFA	3 000	4 119	7 119	4 200	3 150	531	7 881	15 000
%	20,00%	27,46%	47,46%	28,00%	21,00%	3,54%	52,54%	100,00%
MARS 2000								
Nombre d'Actions	300 000	361 127	661 127	420 000	365 773	53 100	838 873	1 500 000
Montant en Millions F.CFA	3 000	3 611	6 611	4 200	3 658	531	8 389	15 000
%	20,00%	24,08%	44,08%	26,00%	24,38%	3,54%	55,92%	100,00%
MARS 2001								
Nombre d'Actions	300 000	335 864	635 864	420 000	391 036	53 100	864 136	1 500 000
Montant en Millions F.CFA	3 000	3 359	6 359	4 200	3 910	531	8 641	15 000
%	20,00%	22,39%	42,39%	28,00%	26,07%	3,54%	57,61%	100,00%
MARS 2002								
Nombre d'Actions	300 000	361 811	661 811	420 000	531 681	53 100	1 004 781	1 666 667
Montant en Millions F.CFA	3 000	3 618	6 618	4 200	5 317	531	10 048	16 666,7
%	18,00%	21,71%	39,71%	25,20%	31,90%	3,19%	60,29%	100,00%
MARS 2003								
Nombre d'Actions	150 000	511 886	661 886	420 000	531 681	53 100	1 004 781	1 666 667
Montant en Millions F.CFA	1 500	5 119	6 619	4 200	5 317	531	10 048	16 666,7
%	9,00%	30,71%	39,71%	25,20%	31,90%	3,19%	60,29%	100,00%
SEPTEMBRE 2004								
Nombre d'Actions		541 886	541 886		1 071 681	53 100	1 124 781	1 666 667
Montant en Millions F.CFA	0	5 410	5 410	0	107 17	531	11 248	16 666,7
%	0,00%	32,51%	32,51%	0,00%	64,30%	3,19%	67,49%	100,00%

ÉVOLUTION DU CAPITAL

ANNEE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT DES VARIATIONS DE CAPITAL			MONTANT DU CAPITAL
		Apports en Numéraires	Incorporations de Réserves	Apports d'Actifs	
1962	Création de la BICICI	200 000 000			200 000 000
1966	Création de 10 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour deux anciennes, émission au pair	100 000 000			300 000 000
1969	Création de 5 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour six anciennes, distribution gratuite Création de 15 000 actions, une action nouvelle pour deux anciennes, émission au pair	150 000 000	50 000 000		500 000 000
1971	Création de 25 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour deux anciennes, émission au pair	250 000 000			750 000 000
1973	Création de 10 000 actions nouvelles, deux actions nouvelles pour quinze anciennes, distribution gratuite Création de 35 000 actions, sept actions nouvelles pour quinze anciennes, émission au pair	350 000 000	100 000 000		1 200 000 000
1975	Création de 30 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour quatre anciennes, émission au pair	300 000 000			1 500 000 000
1977	Création de 50 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour trois anciennes, émission au pair		500 000 000		2 000 000 000
1978	Création de 100 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour deux anciennes, émission au pair	1 000 000 000			3 000 000 000
1981	Création de 100 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour trois anciennes, émission au pair		1 000 000 000		4 000 000 000
1986	Création de 100 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour quatre anciennes, émission au pair		1 000 000 000		5 000 000 000
1988	Création de 250 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour deux anciennes, émission au pair		2 500 000 000		7 500 000 000
1995	Création de 250 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour trois anciennes, émission au pair		2 500 000 000		10 000 000 000
1997	Création de 500 000 actions nouvelles, une nouvelle action pour deux anciennes, émission au pair		5 000 000 000		15 000 000 000
2001	Création de 166 667 actions nouvelles, suite à la fusion-absorption de Paribas-CI, émission au pair			1 666 670 000	16 666 670 000
	TOTAL	2 350 000 000	12 650 000 000	1 666 670 000	16 666 670 000

**EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BICICI (*)
EXERCICE 2004**

MOIS	ANNEE	COURS PLUS BAS	COURS PLUS HAUT
Janvier	2004	33 000	36 300
Février	2004	33 000	33 000
Mars	2004	33 000	33 000
Avril	2004	33 000	33 000
Mai	2004	33 000	33 000
Juin	2004	33 000	33 000
Juillet	2004	33 000	33 000
Août	2004	33 000	33 000
Septembre	2004	24 700	33 000
Octobre	2004	25 000	25 000
Novembre	2004	25 000	25 000
Décembre	2004	25 000	29 950

(*) Valeur nominale de l'action : F CFA 10 000

EVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUES DEPUIS 1971

DATE DE PAIEMENT	EXERCICE	MONTANT BRUT/ACTION	% NOMINAL	AUGMENTATION CONCOMITANTE DU CAPITAL SOCIAL
28.02.1972	70/71	1 000	10%	2 actions gratuites pour 15 anciennes
10.12.1973	71/72	1 000	10%	
01.01.1974	72/73	1 000	10%	
21.02.1975	73/74	1 000	10%	1 action gratuite pour 3 anciennes
04.03.1976	74/75	1 000	10%	
01.04.1977	75/76	1 000	11%	
01.04.1978	76/77	1 400	14%	Augmentation en numéraire 1 pour 2 (1) (2)
01.04.1979	77/78	1 400	14%	
	77/78	350	14%	
01.04.1980	78/79	1 500	15%	1 action gratuite pour 3 anciennes (1) (2)
01.04.1981	79/80	1 500	15%	
01.04.1982	81/81	1 500	15%	
	80/81	750	15%	(2)
01.04.1983	81/82	600	6%	(1) (2)
01.04.1987	85/86	700	7%	
	85/86	350	7%	
01.04.1988	86/87	700	7%	1 action gratuite pour 2 anciennes
01.04.1989	87/88	700	7%	
01.04.1990	88/89	700	7%	
01.04.1992	90/91	1 070	10,70%	1 action gratuite pour 3 anciennes 1 action gratuite pour 2 anciennes
01.04.1993	91/92	1 000	10%	
23.03.1994	92/93	1 200	12%	
17.03.1995	93/94	1 500	15%	
05.04.1996	94/95	3 000	30%	
23.04.1997	1996	4 000	40%	
23.04.1998	1997	2 667	26,67%	
14.05.1999	1998	1 500	15%	
30.05.2000	1999	1 500	15%	
30.05.2001	2000	2 000	20%	
16.05.2002	2001	1 560	16%	
30.05.2003	2002	1 200	12%	

N.B. : (1) Dividende payé au titre des actions anciennes
(2) Dividende payé au titre des actions nouvelles